



AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS
- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 24 au 28 février 2020

Tunisie :

- *Le gouvernement de M. Elyès Fakhfakh a obtenu la confiance de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP).*
- *La Banque centrale de Tunisie (BCT) prévoit une poursuite de la trajectoire désinflationniste, avec un taux d'inflation estimé à 5,3% pour 2020 et 2021 ; la croissance des crédits à l'économie continue de décélérer à fin 2019.*
- *La production de phosphates atteint les 4,1 millions de tonnes (m/t) en 2019 contre 2,8 m/t en 2018, mais reste en deçà des 8,1 m/t de 2010.*
- *Un décret gouvernemental permettant la création de sociétés d'autoproduction d'électricité à partir d'énergies renouvelables a été pris le 26 février 2020.*
- *L'agence de notation financière Fitch Ratings a maintenu la notation souveraine de la Tunisie à « B+ », assortie des perspectives « négatives ».*

Libye :

- *Les pertes dues à la fermeture des installations pétrolières ont dépassé 2,22 Mds USD le 26 février 2020 ; la production de pétrole a atteint son plus bas niveau depuis 2011.*

TUNISIE

- *Le gouvernement de M. Elyès Fakhfakh a obtenu la confiance de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP).*

Après de longues concertations avec les différents partis politiques et l'annonce de la composition finale du gouvernement le 19 février 2020, le gouvernement de M. Elyès Fakhfakh a finalement obtenu la confiance de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) le 26 février 2020. La séance plénière consacrée au vote de confiance a été marquée par une forte présence des députés de l'ARP (207 députés sur 217). Après plus de quatorze heures de débat, le gouvernement proposé par M. Fakhfakh a été approuvée par 129 voix pour, 77 voix contre et une seule abstention, dégageant ainsi une large majorité (109 voix étaient nécessaires pour que la confiance soit accordée). Dans son discours devant l'ARP, M. Fakhfakh a annoncé les priorités de son gouvernement : la lutte contre la criminalité ; l'amélioration du climat d'investissement ; la mise en place d'une stratégie de lutte contre la corruption ; la mobilisation des ressources financières nécessaires pour l'Etat au titre de l'année 2020 ; la préservation du dinar tunisien, la lutte contre l'inflation importée et la réduction du déficit commercial ; la mise en place d'une solution globale pour surmonter la crise du bassin minier et la reprise de la production du phosphate ; la résolution de dossiers en suspens comme ceux des ouvriers de chantiers et des enseignants vacataires. M. Fakhfakh a également fait part des priorités à moyen terme de son gouvernement, qui se déclinent en grands projets comme la restructuration de l'Etat et la décentralisation via le transfert d'attributions du pouvoir central à l'autorité locale ; la réforme du système éducatif ; la réforme du système de santé publique ; la réforme du dispositif agricole ; la modernisation et digitalisation de l'administration ; la transition énergétique ; et l'intégration au sein du continent africain.

- *La Banque centrale de Tunisie (BCT) prévoit une poursuite de la trajectoire désinflationniste, avec un taux d'inflation estimé à 5,3% pour 2020 et 2021 ; la croissance des crédits à l'économie continue de décélérer à fin 2019.*

Dans sa publication du 21 février 2020 intitulée « [évolutions économiques et monétaires et perspectives à moyen terme](#) », la Banque centrale de Tunisie (BCT) indique que la trajectoire désinflationniste devrait se poursuivre durant le 1^{er} trimestre 2020, avec un taux d'inflation d'environ +5,8% en moyenne. Pour rappel, l'inflation s'est établie à +6,7% en moyenne en 2019 (après +7,3% en 2018) et l'inflation sous-jacente s'est établie à +7,2% en moyenne en 2019 (après +8,2% en 2019). La BCT table sur un taux d'inflation d'environ +5,3% pour 2020 et 2021.

Par ailleurs, la décélération des crédits à l'économie entamée depuis février 2018 (+13,3% en g.a.) s'est poursuivie de façon continue, jusqu'à atteindre une croissance de +3,6% seulement en g.a. à fin 2019 (+8,9% un an auparavant). Cela s'explique notamment par les hausses du taux directeur de la BCT appliquées sur la période pour juguler l'inflation (qui se répercutent sur les taux des prêts accordés). La décélération en décembre 2019 concerne aussi bien les crédits aux professionnels (+4,7% en décembre 2019 en g.a. contre +10,2% un an auparavant) que les crédits aux particuliers (+0,4 en décembre 2019 en g.a. contre +5,5% un an auparavant). Selon la BCT, la décélération des crédits aux particuliers serait principalement liée à la décélération des crédits à la consommation (+1,9% à fin 2019 contre +10,3% un an auparavant) et au logement (+1,9% à fin 2019 contre +6,5% un an auparavant), dans le sillage du

resserrement de la politique monétaire sur la capacité d'endettement des ménages. La décélération des crédits aux professionnels aurait concerné tous les secteurs, notamment l'industrie.

Enfin, le rythme d'accroissement de l'agrégat monétaire M3 a accéléré en décembre 2019 selon la BCT (+8,4% en g.a, contre +6,6% en décembre 2018), en lien avec la reprise de la contribution des créances nettes sur l'extérieur, et malgré la décélération des crédits à l'économie.

- *La production de phosphates atteint les 4,1 millions de tonnes (m/t) en 2019 contre 2,8 m/t en 2018, mais reste en deçà des 8,1 m/t de 2010.*

Selon les [« évolutions économiques et monétaires et perspectives à moyen terme »](#) publiées par la BCT, la production de phosphates a atteint les 4,1 m/t en 2019 contre 2,8 m/t en 2018, soit une augmentation de 46,4%. Cette reprise de la production de phosphates s'est traduite par l'augmentation des exportations en valeur du secteur mines, phosphate et dérivés, qui ont augmenté de 21,3% en 2019, à 1,6 Md TND (environ 530 M€) contre 1,4 Md TND (environ 440 M€) en 2018. Cette hausse en 2019 par rapport à l'année précédente doit cependant être nuancée car la production de phosphates en 2018 avait été contrainte par de nombreux blocages et mouvements sociaux qui avaient engendré une cessation d'activité de la Compagnie des Phosphates de Gafsa (CPG) durant plusieurs mois de l'année. *In fine*, la production de phosphates en 2019 reste inférieure à celle de 2017 (4,4 m/t). A noter que depuis octobre 2019, deux directeurs généraux distincts dirigent la CPG et le Groupe chimique tunisien (GCT). Pour rappel, les capacités de transformation de phosphate brut du GCT s'élèvent à 6,5 m/t de tonnes par an.

- *Un décret gouvernemental permettant la création de sociétés d'autoproduction d'électricité à partir d'énergies renouvelables a été pris le 26 février 2020.*

Dans un communiqué publié le 26 février 2020, la présidence du gouvernement a émis un décret révisant l'article 9 de la loi n°12 de 2015 du 11 mai 2015 relative à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (ENR). Ce décret permet la création de sociétés d'autoproduction d'électricité à partir d'énergies renouvelables, sa vente aux grands consommateurs ainsi que son injection dans le réseau national. Il permet également la vente de l'excédent à la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG). Noter qu'en parallèle, lors d'un atelier organisé par la Tunisian Investment Authority (TIA) le 25 février 2020 à Tunis, la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) a annoncé qu'elle augmenterait son soutien au régime d'autoproduction et la TIA a annoncé la création d'un groupe de travail sur les ENR au sein de son conseil stratégique pour soutenir l'investissement dans les ENR. Lors de l'atelier, le Directeur Général de l'électricité et des énergies renouvelables du ministère de l'industrie et des PME, M. Belhassen Chiboub, a annoncé qu'en 2020 la capacité installée d'ENR en Tunisie est de 250 MW, dont 30 MW sous le régime d'autoproduction (150 permis d'autoproduction ont été délivrés depuis 2015). Pour rappel, le déficit énergétique tunisien a atteint un montant record en 2019 (7,76 Mds TND, soit environ 2,8 Mds €), et représentait 40% du déficit commercial, alors que le territoire tunisien a un potentiel évalué à 280 GW en énergie solaire et 10 GW en énergie éolienne.

- *L'agence de notation financière Fitch Ratings a maintenu la notation souveraine de la Tunisie à « B+ », assortie des perspectives « négatives ».*

L'agence de notation financière Fitch Ratings a décidé, le 28 février 2020, de maintenir la notation souveraine de la Tunisie à « B+ », assortie des perspectives « négatives ». Cette évaluation demeure inchangée depuis mai 2018, date à laquelle l'agence avait maintenu la note souveraine (B+) mais révisé sa perspective de « stable » à « négative ». Fitch Ratings justifie cette décision par les caractéristiques structurelles solides de la Tunisie comme les indicateurs de gouvernance et la diversification du tissu économique tunisien, mais souligne les taux relativement élevés de la dette publique et extérieure, le niveau préoccupant du déficit courant, et une faible croissance économique « dans un contexte politique difficile ». Le maintien des perspectives négatives découlerait des pressions persistantes sur la liquidité extérieure, de la faiblesse des marges de sécurité budgétaire et extérieure, ainsi que de la forte opposition sociale à la mise en œuvre des réformes.

LIBYE

- *Les pertes dues à la fermeture des installations pétrolières ont dépassé 2,22 Mds USD le 26 février 2020 ; la production de pétrole a atteint son plus bas niveau depuis 2011.*

Les pertes dues à la fermeture des installations pétrolières ont dépassé 2,22 Mds USD le 26 février 2020, soit 60,7 M USD par jour en moyenne. La National Oil Corporation (NOC) a indiqué que les niveaux de production actuels se sont établis à 135 723 barils par jour au 25 février 2020, soit le plus bas niveau de production depuis 2011.